



La CDCEA devient CDPENAF

Un outil de lutte contre l'artificialisation des terres agricoles



1 Le rôle de la CDCEA - CDPENAF

La CDCEA bénéficie d'une extension de son champ de compétences aux espaces naturels et forestiers. En 2015, elle devient la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

👉 Qu'est-ce qui change ?

Le poids de l'avis de la commission a été renforcé. En effet, la CDCEA rendait des avis simples. La CDPENAF rend des avis conformes (opposables) dans certaines situations (cf. tableau ci-dessous). Par ailleurs, la CDPENAF dispose de la faculté de s'auto-saisir sur tout autre projet et document d'aménagement ou d'urbanisme à l'exception des projets de PLU concernant des communes comprises dans le périmètre d'un SCOT approuvé après le 13 octobre 2014. De plus, une nouvelle mission est confiée à la CDPENAF. Elle est chargée de procéder à un inventaire des terres considérées comme des friches, tous les 5 ans. Enfin, l'avis de la CDPENAF sera obligatoirement joint au dossier d'enquête publique.

👉 Saisine de la CDPENAF : quels projets ?

Nature du projet	Document soumis	Saisine par...	Réponse
SCoT	Projet de SCoT arrêté (élaboration ou révision)	Syndicat porteur du SCoT	Avis simple 3 mois
PLU	Projet de PLU arrêté (élaboration ou révision)	Commune ou EPCI	Avis simple 3 mois
Carte communale	Dossier du projet avant enquête publique (élaboration ou révision)	Commune ou EPCI	Avis simple 2 mois
RNU (Hors partie urbanisée) Art L111-1-2-1°, 2°, 3° du CU	PC, DP et CU opérationnels	Commune	Avis simple 1 mois
RNU (Hors partie urbanisée) Constructions et installations	Délibération du conseil municipal	Commune	Avis conforme (opposable) 1 mois
Projets et documents d'aménagement impactant le foncier agricole	Dossier du projet avant enquête publique	Commune ou EPCI	Avis simple 3 mois
Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées	Projet de PLU arrêté	Commune ou EPCI	Avis simple 3 mois
Changement de destination d'un bâtiment en zone A et N repéré au PLU	Dossier de demande d'autorisation de construire	Demandeur du permis	Avis conforme (opposable) 1 mois
Modalités d'extensions ou d'annexes des bât. d'habitation en zone A et N	Règlement des zones A et N (PLU arrêté)	Commune ou EPCI	Avis simple 3 mois
Documents d'urbanisme réduisant de façon substantielle une zone AOP	PLU, carte communale (élaboration, modification, révision)	Commune ou EPCI	Avis conforme (opposable) 3 mois
Evolution des documents d'urbanisme	Révision avec examen conjoint ou mise en compatibilité suite à des DUP ou déclarations de projets	Autosaisine	Avis simple 3 mois

• Rôle pédagogique de la commission :

- Constitution d'un **observatoire partenarial** permettant de comprendre et de suivre les processus de régression des espaces agricoles et naturels ;
- Pilotage et suivi de la **charte** « Agriculture, Urbanisme et Territoire » et de son plan d'actions ;
- Suivi et capitalisation des **expérimentations de terrain** en matière de préservation des espaces agricoles, d'utilisation durable du foncier (PENAF, ZAP...) et de grands projets d'aménagement.
- Construction d'une **vision partenariale** partagée sur les outils et les politiques publiques à mettre en œuvre pour diminuer la consommation d'espaces agricoles et naturels.